Afrique

1. La situation concernant le Sahara occidental

En 2020, les membres du Conseil ont tenu une visioconférence publique au sujet de la question intitulée « La situation concernant le Sahara occidental » afin d'annoncer l'adoption de la résolution 2548 (2020)[3]. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur la visioconférence. En outre, les membres du Conseil ont tenu deux visioconférences privées pour discuter de la question à l'examen, au cours desquelles le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix ont présenté des exposés[4]. Les membres du Conseil ont également tenu une visioconférence privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) conformément à la résolution 1353 (2001)[5]. En outre, les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières afin d'aborder la situation concernant le Sahara occidental[6].

Le 30 octobre, le Conseil a adopté la résolution 2548 (2020) prorogeant le mandat de la MINURSO pour une période d'un an, jusqu'au 31 octobre 2021[7]. La résolution a été adoptée par 13 voix contre zéro, avec 2 abstentions[8]. Dans la résolution, le Conseil attendait avec intérêt la nomination d'un nouvel envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, dans les meilleurs délais[9]. Le Conseil a également souligné qu'il convenait de parvenir à une solution politique réaliste, pragmatique et durable à la question pour le Sahara occidental, a dit appuyer pleinement les efforts que faisaient le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour maintenir le processus de négociation et s'est félicité de la volonté du Maroc, du Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO), de l'Algérie et de la Mauritanie de rester engagés[10]. À cet égard, le Conseil a demandé aux parties de reprendre les négociations sous les auspices du Secrétaire général, sans conditions préalables et de bonne foi, en tenant compte des efforts consentis depuis 2006 et des faits nouveaux survenus depuis, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental[11].

Neuf membres du Conseil ont présenté des exposés écrits[12] pour expliciter leur vote au sujet de la résolution 2548 (2020)[13]. Selon son exposé, la Fédération de Russie s'est abstenue car la procédure d'élaboration et d'approbation des documents n'avait été ni transparente ni consultative. La Fédération de Russie a souligné qu'aucune des considérations de principe et bien étayées de sa délégation, y compris celles relatives à un compromis, n'avait été prise en compte et que toute une série de propositions pratiques formulées par d'autres membres du Conseil sont également restées sans réponse, aboutissant ainsi à un texte déséquilibré. La Fédération de Russie a également fait part de sa préoccupation concernant le remplacement des principes fondamentaux du règlement de la situation au Sahara occidental par une formulation abstraite sur l'importance de conserver une approche réaliste ou de rechercher des compromis, qui entraînait des ambiguïtés, sapait la confiance dans les travaux du Conseil et assombrissait les perspectives du processus politique. Selon l'exposé, la tentative de dynamiser le processus de paix en utilisant un langage qui brouille les paramètres précédemment convenus du règlement de la question du Sahara occidental produirait plutôt le résultat inverse.

Selon son exposé, l'Afrique du Sud s'est abstenue dans le vote sur le renouvellement du mandat de la MINURSO au cours de son mandat pour la période 2019-2020 en raison de la substance et des méthodes

[3] Pour de plus amples informations sur les procédures et les méthodes de travail élaborées pendant la pandémie de COVID-19, voir la deuxième partie.

[4] Voir A/75/2, partie II, chapitre 3. Les visioconférences privées se sont respectivement tenues les 9 avril et 21 décembre 2020. Pour de plus amples informations, voir S/2020/558.

[5] La visioconférence privée s'est tenue le 12 octobre 2020 au sujet de la question intitulée « Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) ». voir A/75/2, partie II, chapitre 22.

[6] Voir A/75/2, partie II, chapitre 3.

[7] Résolution 2548 (2020), par. 1. Pour de plus amples informations sur le mandat de la MINURSO, voir la section I de la dixième partie.

[8] Voir S/2020/1063.

[9] Résolution 2548 (2020), quatrième alinéa.

[10] Ibid., par. 2 et 3.

[11] Ibid., par. 4.

[12] Voir S/2020/1075.

[13] Afrique du Sud, Belgique, Chine, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, France, Indonésie et Viet Nam.

de travail relatives au dossier du Sahara occidental. Les méthodes de travail du Conseil de sécurité sur le dossier du Sahara occidental ont été « particulièrement biaisées et non transparentes ». L'Afrique du Sud n'a cessé de faire part de ses préoccupations quant au fait que le « processus de négociation » par le biais du Groupe des Amis restait un obstacle à la réalisation de progrès, étant donné qu'un projet de texte aurait été présenté aux membres du Conseil qui doivent l'accepter comme un fait accompli. Selon l'exposé, il s'agissait du seul mandat qui avait été négocié de cette manière et il ne tenait pas compte des points de vue des États Membres, en particulier des États Membres africains, qui étaient exclus du Groupe des Amis. L'Afrique du Sud a également indiqué qu'il n'y avait pas eu de véritable tentative de parvenir à un compromis sur les paragraphes litigieux. Concernant le contenu de la résolution 2548 (2020), l'Afrique du Sud a soulevé plusieurs points. Le texte ne reflétait pas les réalités actuelles sur le terrain, ou ne reflétait pas suffisamment l'urgence pour l'ONU de trouver un Envoyé personnel du Secrétaire général pour reprendre le processus politique mené par l'ONU qui est dans l'impasse et le texte aurait pu être plus équilibré, en retournant notamment à un mandat de six mois au lieu d'un an, ce qui aurait envoyé un signal positif à toutes les parties. L'Afrique du Sud a également fait part d'observations concrètes concernant le texte de la résolution, ainsi que de la nécessité d'une référence ou responsabilité explicite selon laquelle la MINURSO devrait surveiller la situation des droits humains sur le terrain.

Parmi les membres du Conseil ayant voté pour, nombre d'entre eux se sont félicités du travail de la MINURSO[14] ou ont exprimé leur soutien à la Mission et souligné a nécessité d'une nomination rapide d'un nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général[15]. Selon son exposé, l'Indonésie a fait observer que le texte reflétait un équilibre délicat, compte tenu de la sensibilité de la question, ainsi que de l'absence d'un envoyé personnel et d'un processus politique actif. Dans son exposé, le Viet Nam a insisté sur l'importance de prendre en considération de manière équilibrée et impartiale les points de vue légitimes des parties concernées. Dans son exposé, la Chine a exprimé l'espoir que des consultations plus approfondies soient menées sur les projets de résolution relatifs au renouvellement du mandat de la MINURSO afin de rendre le texte plus équilibré, de parvenir à un consensus par la voie de la concertation et d'envoyer un signal positif.

Dans une lettre datée du 15 décembre 2020 adressée au Président du Conseil, les États-Unis d'Amérique ont transmis le texte de la Proclamation sur la reconnaissance de la souveraineté du Royaume du Maroc sur le Sahara occidental faite le 10 décembre 2020 par le Président des États-Unis, dans laquelle celui-ci a reconnu que l'intégralité du territoire du Sahara occidental faisait partie du Royaume du Maroc et indiqué que la proposition d'autonomie faite par le Maroc était « le seul fondement d'une solution juste et durable au différend portant sur le territoire du Sahara occidental »[16].

---

[14] Belgique, Chine, Estonie, États-Unis, France, Indonésie et Viet Nam.

[15] Afrique du Sud, Belgique, Chine, Estonie, États-Unis, France et Indonésie.

[16] Voir S/2020/1210.

Visioconférences : la situation concernant le Sahara occidental

Visioconférence tenue le	*Cote*	*Titre*	*Décision, vote (pour-contre-abstentions) et cote du document relatif à la procédure écrite*
30 octobre 2020	S/2020/1075	Lettre datée du 30 octobre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	Résolution 2548 (2020) 13-0-2[a] S/2020/1063

[a] *Pour :* Allemagne, Belgique, Chine, Estonie, États-Unis, France, Indonésie, Niger, République dominicaine, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Viet Nam ; *contre :* néant ; *abstentions :* Afrique du Sud, Fédération de Russie.